

On trouve des offices de commissaire du commerce dans les pays suivants: Afrique du Sud (Johannesburg et Le Cap), Allemagne, Antilles britanniques (Jamaïque et Trinidad), Argentine, Australie (Sydney et Melbourne), Belgique, Brésil (Rio-de-Janeiro et São-Paulo), Chili, Chine, Colombie, Congo belge, Cuba, Égypte, États-Unis (Washington, New-York et Los-Angeles), France, Grèce, Guatemala, Hong-Kong, Philippines, Inde, Irlande, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Royaume-Uni (Londres, Liverpool et Glasgow), Singapour, Suède, Suisse, Turquie et Venezuela. Des représentants canadiens du ministère du Commerce sont attachés à la mission militaire canadienne en Allemagne et à la mission canadienne au Japon. Il existe aussi des offices régionaux à Vancouver et à Saint-Jean au bénéfice des exportateurs et des importateurs de l'Ouest canadien et de Terre-Neuve.

Service des denrées.—Le Service des denrées, chargé tout particulièrement d'aider au commerce des denrées, coordonne le travail des spécialistes des Divisions des exportations et des importations en ce qui concerne les denrées suivantes: produits végétaux; bestiaux et produits animaux; produits laitiers, volailles, miel et tabac; poisson et produits de la pêche; boissons et épicerie; huiles et graisses; machines et outillage industriel; produits chimiques et parachimiques; machines agricoles, aéronefs et matériel de climatisation; métaux non ferreux; produits du fer et de l'acier; matériel industriel électrique et électronique; automobile; métalloïdes; bois et produits du bois; pulpe de bois, papier et carton; textiles, cuir et caoutchouc; et produits généraux.

Les services connexes, assurés par le Service des transports et des communications et par la Division des priorités, sont administrés par la Division des denrées de même que les organismes de réglementation suivants: Division des licences d'exportation, Régie du bois et Service du contrôle d'urgence de l'importation.

Les fonctionnaires du Service des denrées sont en relations constantes avec les Commissaires du commerce du gouvernement canadien pour les renseigner sur l'approvisionnement au Canada. Des renseignements sur les marchés sont fournis aux exportateurs canadiens, qui sont mis au courant des débouchés qui s'offrent à leurs produits, de la réglementation commerciale et de la nature de la concurrence dans divers pays. Un service semblable est assuré aux importateurs au bénéfice de qui des renseignements sont obtenus des Commissaires canadiens du commerce au sujet de nouvelles sources de matières premières et d'articles ouvrés dont le Canada a besoin. Les fonctionnaires du Service des denrées se tiennent au courant de la situation des industries intéressant les importateurs par des visites personnelles et un échange de lettres, afin d'être en mesure de favoriser la vente.

La Division de l'exportation maintient un répertoire des exportateurs qui renferme une liste des maisons canadiennes et des détails sur les produits qu'elles peuvent exporter. Les Commissaires canadiens du commerce reçoivent des exemplaires de ce répertoire, de nature confidentielle, afin de pouvoir fournir aux acheteurs étrangers des renseignements à point sur les produits disponibles au Canada.

La Division de l'importation maintient un répertoire semblable à l'égard des importateurs. Elle garde aussi un répertoire des services commerciaux du Canada qui contient des renseignements sur les formalités douanières canadiennes, le facturation, l'emballage, la mise en vente, les facilités d'acheminement, les tarifs d'expédition maritime, le transport par rail et les marchés. Le répertoire permet aux